

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT (CNC) DU BÉNIN

Cotonou, le 22 juin 2023

Le Conseil National du Crédit (CNC) du Bénin a tenu, le jeudi 22 juin 2023, sa deuxième session ordinaire de l'année dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, sous la présidence de Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, représentant Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances, en charge de la Coopération, son Président statutaire, empêché.

Les travaux de la rencontre ont principalement porté sur l'examen de la situation du système bancaire national, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des Emetteurs de Monnaie Electronique, à fin décembre 2022 et à fin mars 2023.

Au titre de l'activité bancaire, les membres du Conseil National du Crédit ont noté la bonne tenue d'ensemble des principaux indicateurs en 2022 et le maintien de cette tendance au premier trimestre de l'exercice 2023. Ces résultats ont été obtenus dans un contexte macroéconomique marqué par la poursuite de la reprise de l'activité économique et l'amorce au plan régional de la baisse de l'inflation, notamment au premier trimestre 2023, bien que demeurant hors du corridor de stabilité de 1% à 3% dans l'Union.

Ainsi, le total bilan des banques s'est accru de 21,6% en glissement annuel en s'établissant à 6.144,8 milliards au 31 mars 2023. Les emplois et les ressources bancaires se sont consolidés respectivement de 23,2% et 22,9% sur la période. En particulier, les crédits bancaires à la clientèle se sont établis à 2.747,2 milliards à fin mars 2023, en progression de 34,7% par rapport au niveau enregistré un an plus tôt. La dynamique de l'amélioration de la qualité du crédit bancaire accordé s'est poursuivie, avec un taux brut de dégradation du portefeuille de 6,5% à fin mars 2023 au Bénin, contre une moyenne de 8,6% dans l'Union. Au plan prudentiel, la place est globalement en règle, avec un ratio de solvabilité ressorti à 14,65% à fin juin 2022 pour une norme de 11,25% au minimum. Quant aux conditions de crédit, elles se sont légèrement dégradées sur le trimestre sous revue. Le taux d'intérêt débiteur moyen pratiqué par les établissements de crédit au Bénin est ressorti à 7,32%, en augmentation par rapport à son niveau de 7,13% à fin décembre 2022, en lien avec le renchérissement du coût de mobilisation des ressources sur le marché monétaire.

Les membres du Conseil National du Crédit se sont interrogés sur la réalité des difficultés d'accès au refinancement de la BCEAO évoquées par les banques de la place. Ils ont été également préoccupés par la tendance haussière du taux d'intérêt débiteur des banques et ont appelé les différents acteurs à poursuivre les réflexions en vue de trouver des solutions aux problèmes de liquidités posés et faire baisser le coût du crédit. En réponse à ces préoccupations, le Directeur National a rappelé et justifié le bien fondé des décisions de politique monétaire et des mesures de régulation de la liquidité prises par la Banque Centrale de 2020, au plus fort de la pandémie de la COVID 19, à aujourd'hui. Il a également indiqué qu'à l'échelle de l'Union, le système bancaire est en excédent de liquidités. Le principal défi consiste à amener les banques ou groupes bancaires qui dégagent un excédent de liquidités à les offrir sur le marché interbancaire.

S'agissant des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), la dynamique de croissance des activités s'est également maintenue, en termes de dépôt et de nombre de bénéficiaires des services des SFD. Les concours financiers en faveur de la clientèle ont, quant à eux, affiché un repli au premier trimestre 2023, en lien avec la tendance habituelle à l'issue des fêtes de fin d'année. Le taux de dégradation du portefeuille dans le secteur s'est amélioré, passant de 5,4% à 4,5% entre mars 2022 et mars 2023. Toutefois, ce taux demeure au dessus de la norme de 3,0% du portefeuille à risque à 90 jours admise dans le secteur.

Sur ce point, le Conseil s'est particulièrement intéressé au dispositif mis en place pour le contrôle du taux effectif global (TEG) appliqué par les institutions de microfinance aux bénéficiaires. À cet effet, il a recommandé qu'une attention toute particulière y soit accordée.

En ce qui concerne les services financiers via la téléphonie mobile au Bénin, l'examen des données a permis de noter une hausse de 33,0% du nombre de comptes ouverts entre 2021 et

2022. Le volume des transactions est ressorti à 8.092,2 milliards à fin décembre 2022, soit une progression de 32,2% en glissement annuel.

Tout en se réjouissant du développement rapide au Bénin, des services offerts par les Emetteurs de Monnaie Electronique, les membres du CNC ont appelé à une gestion efficiente des plaintes de la clientèle, et au renforcement des mesures de lutte contre la cybercriminalité qui prend de l'ampleur dans ce domaine d'activité.

Comme à l'accoutumée, la rencontre a offert aux membres du Conseil, l'occasion de prendre notamment acte de :

- la décision du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO, prise le 7 juin 2023, de maintenir inchangés à 3,00% le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques, et à 5,00% le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal, niveaux en vigueur depuis le 16 mars 2023 ;
- l'état d'avancement des initiatives structurantes de la BCEAO.

Fait à Cotonou, le 22 juin 2023

Pour le Président du Conseil National du Crédit et pour ordre,
le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

Oumara KARIMOU ASSOUMA
